QUATRIÈME ANNÉE. — N° 159 LE NUMÉRO : DIX CENTIMES JEUDI 23 JUIN 1910

Le Tunisien

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS INDIGÈNES

ÉDITION FRANÇAISE

ADMINISTRATION & RÉDACTION :
27, boulevard Bab-Menara - TUNIS
Téléphone 5,33

Directeur politique : ALI BACH-HAMBA

ABONNEMENTS : un an, 8 francs.
PUBLICITÉ : on traite à forfait.

Les Taxes de remplacement

Depuis le vote de la Conférence Consultative concernant la réforme de la medjba, et surtout depuis qu'on a mis en recouvrement les centimes additionnels, une très vive émotion règne dans le monde indigène, et plus particulièrement parmi les agriculteurs. Pour ceux-ci en effet la création de centimes additionnels coïncide avec l'unification de l'achour et avec l'établissement d'une taxe sur les immeubles ruraux.

Cette année, dans le Centre et dans le Sud, la récolte des céréales est très mauvaise; celle des olives a été nulle: la population de ces régions est donc en ce moment particulièrement éprouvée. Les agriculteurs, déjà très embarrassés pour payer le principal du canoun et de l'achour, se demandent avec anxiété comment ils pourront faire face aux centimes additionnels.

Les propriétaires fonciers habitant la capitale, auxquels se sont jointes de nombreuses personnalités agricoles des régions de Mahdia, de Sfax et de Djerba, ont confié la défense de leurs intérêts à un comité de cinq membres qui devait, dans le plus bref délai, se mettre en rapport avec les pouvoirs publics.

Après avoir pris l'avis de nombreux agriculteurs, de ceux surtout qui ne cultivent qu'une méchia ou deux, ce comité a rédigé un mémoire qu'il a fait parvenir à M. le Résident Général. Et c'est pour les entretenir des différentes questions soulevées dans ce mémoire que M. Alapetite avait bien voulu, samedi dernier, convoquer les membres de la Conférence Consultative en résidence à Tunis.

Le Ministre leur a d'abord donné lecture d'une lettre répondant aux observations qu'avait formulées le comité : nous la reproduisons plus loin. Il a ensuite fait l'historique de la medjba, rappelant que la nécessité de cette réforme avait été signalée par tous les rapporteurs du budget du Protectorat — notamment, à deux reprises, par M. Georges Cochery — et aussi, dans le courant de novembre 1908, par la représentation de la population indigène à la Conférence Consultative.

Le Gouvernement de la République, a-t-il ajouté, avait à cœur de soulager la population pauvre, mais ne pouvait cependant, pour réformer la medjba, mettre le budget en déficit. La Régence a à faire face à des besoins multiples : des travaux ont été entrepris qu'on ne saurait laisser inachevés. Pour récupérer les deux millions et demi dont allait être diminué le produit de la medjba, on a d'abord fait état du million de la Compagnie des Phosphates de Gafsa et aussi de différentes augmentations de taxes devant atteindre les Européens comme les indigènes, soit une centaine de mille francs. Restait à trouver un million 400.000 fr. Le Gouvernement a cru devoir les demander à ceux qui possèdent ; de là, la création de centimes additionnels et l'unification de l'achour.

Mais l'Administration est bien résolue à ne demander à ces ressources nouvelles que ce qui est strictement nécessaire pour combler le déficit résultant de la réduction du taux de la medjba. S'il y a un excédent, il servira à réduire le nombre des centimes additionnels. Car le Ministre a la conviction que ces centimes sont beaucoup trop lourds, surtout en ce qui concerne l'achour et le canoun.

Dès l'an prochain, en raison d'une plus-value de près de 200.000 francs sur le rendement des centimes frappant les taxes sur la propriété bâtie, ceux qui grèvent l'achour et le canoun pourront être réduits proportionnellement.

L'unification de l'achour elle-même pourra donner une plus-value; mais celle-ci, étant donné le manque de récoltes dans la plupart des régions, ne saurait encore être escomptée.

Prenant alors la parole, j'ai rappelé que la délégation indigène, à peine investie de son mandat, avait demandé catégoriquement que la medjba soit réformée; et cela dans l'intérêt surtout du prolétariat des campagnes, c'est-à-dire de la classe qui éprouve le plus de difficulté pour acquitter l'impôt de capitation. J'avais, à cet effet, présenté à la Conférence Consultative un projet de réforme qui ne fut point agréé; ensuite de quoi la délégation indigène, qui voulait surtout donner à la population pauvre une preuve non équivoque de sa sollicitude, s'était ralliée délibérément au projet de M. le Directeur des Finances.

Nous savons un gré infini au Gouvernement du Protectorat d'avoir bien voulu affecter à la réforme de la medjba le million de la Compagnie de Gafsa, et nous gardons une particulière reconnaissance à M. Alapetite qui, en l'occurrence, a si énergiquement pris en main la cause des indigènes.

Mais les délégués indigènes sont bien obligés de reconnaître que les plaintes qui sont parvenues à l'Administration, comme celles dont ils sont eux-mêmes journellement saisis par leurs compatriotes, sont, pour la plupart, amplement justifiées.

Le relèvement de 30 % de certains impôts directs, se produisant en même temps que l'unification de l'achour et la création d'une taxe sur les immeubles ruraux, est d'autant plus désastreux pour les agriculteurs indigènes qu'ils ont été, cette année, particulièrement affectés par les fatalités climatériques.

Aussi, la délégation estime-t-elle qu'il serait sage de reprendre, à la session prochaine, la question des nouveaux impôts. Il ne peut s'agir, bien entendu, de revenir sur la réduction du taux de la medjba. Seul le taux des centimes additionnels pourra être discuté.

D'ici au mois de novembre, nous consulterons nos compatriotes : agriculteurs, commerçants ou simples journaliers. Avec eux, nous chercherons quelles taxes, moins onéreuses pour la masse que la majoration de l'achour et du canoun, pourraient être appliquées au dégrèvement de la medjba.

Mon collègue M. Fitoussi a alors déclaré qu'il regrettait vivement que la motion par lui présentée à la dernière session, et par laquelle il demandait qu'on procédât à la réforme de la medjba en commençant par les travailleurs de la terre, n'ait pas été prise en considération.

Il a, depuis lors, signé le mémoire qui a été adressé à M. le Résident général, parce qu'il a pu se rendre compte que les centimes additionnels sont une charge excessive pour les agriculteurs indigènes

Enfin, il croit, lui aussi, que la question des nouveaux impôts pourrait avantageusement être soumise, en novembre prochain, à l'examen de la Section indigène.

Pour conclure l'entretien, M. le Résident général déclare qu'à son avis la question des centimes additionnels pourra, en effet, être discutée utilement au mois de novembre de la présente année. Il compte que, d'ici là, les délégués indigènes l'étudieront avec le ferme propos de trouver la solution la plus conforme à l'intérêt général, — qu'il serait heureux de soumettre au Département des Affaires étrangères.

A. ZAOUCHE.

BULLETIN

Dans quelques jours, l'exode estival va commencer. Les uns — les favorisés du sort — franchiront la Méditerranée. Les autres — et c'est le plus grand nombre — se répandront sur les plages.

Pour tous, ce sera un nouveau genre de vie.

Des premiers, pour toutes sortes de raisons, nous n'avons pas à nous inquiéter. Beaucoup plus intéressants pour nous sont, au point de vue qui nous occupe, ceux qui vont transporter leurs pénates dans les stations plus ou moins balnéaires.

Autour des installations de fortune qu'ils pourront se procurer, vont surgir maints débits de boissons. Or, en cette saison déprimante, si la plupart de nos compatriotes ont la sagesse de s'en tenir aux préparations à la fois toniques et rafraîchissantes, d'aucuns — en trop grand nombre malheureusement, surtout dans la basse classe — ne craignent pas de demander une excitation passagère aux breuvages à base d'alcool.

Nous n'entreprendrons pas de faire ici à nouveau le procès de l'alcoolisme indigène. Cette question a déjà été traitée nombre de fois dans nos colonnes. Nous ne la perdons pas de vue cependant; et nous nourrissons l'espoir que le nouveau Secrétaire général pour l'Administration — chez qui la sûreté de vue et l'énergie s'allient à une sollicitude sincère pour la population autochtone — voudra, un jour prochain, aviser au moyen de réagir contre les traditions de laisser-faire grâce auxquelles on a vu, jusqu'à ces derniers temps, se multiplier, un peu partout, les établissements qui offrent à vil prix, à une clientèle ignorante, et par là même sans défense, les produits les plus malfaisants de la distillerie européenne!

Ce que nous demandons aujourd'hui à l'honorable M. Blanc, c'est de vouloir bien faire ce qui pourra dépendre de lui pour que soient sérieusement surveillés les innombrables débits qui vont s'ouvrir dans les lieux de villégiature. Cette surveillance pourrait porter utilement tout à la fois sur la qualité des boissons, alcooliques ou autres, mises en vente, et sur l'observation par les débitants des règlements qui leur interdisent de livrer des consommations à des individus déjà en état d'ébriété.

Voici la lettre que notre ami M. Dargouth a reçue de M. le Résident général en réponse au mémoire qu'il lui avait remis au nom du Comité des propriétaires-agriculteurs en résidence à Tunis :

Tunis, le 17 juin 1910.

Monsieur,

Vous m'avez, avec plusieurs de vos concitoyens, adressé, le 18 mai dernier, un mémoire pour protester contre les taxes qui ont été établies en compensation de la réforme de la medjba.

M. le Directeur des Finances m'avait déjà soumis les considérations que vous avez fait valoir auprès de lui à l'appui de votre protestation et que votre mémoire ne fait que reproduire. Il vous a répondu que la réforme de la medjba s'est, en somme, traduite pour le budget par une perte de plus de deux millions et demi, et que le Gouvernement a compensé cette perte, à concurrence d'un million, par des moyens qui n'atteignent pas les indigènes, et à concurrence de cent mille francs par des moyens fiscaux qui atteignent les Européens en même temps que les indigènes. La réforme de la medjba constitue donc pour les indigènes un dégrèvement net de plus d'un million de francs par an.

Il a fallu, il est vrai, édicter, en compensation du surplus de la réforme, des mesures qui ont dû être limitées aux indigènes puisque, auparavant, ils payaient seuls la medjba. Mais ces mesures ont été choisies et réglementées de manière à ne demander aux indigènes que l'équivalent exact du dégrèvement et à tenir compte des nécessités respectives des diverses régions de la Régence.

C'est ainsi, à ce dernier point de vue, que si l'unification des tarifs et de l'assiette de l'achour, dont les différenciations ont depuis longtemps perdu leur raison d'être, a paru une réforme utile et nécessaire, il doit être tenu compte aussi du rendement différentiel des terres suivant leur richesse propre, leur situation, le régime local des pluies et l'importance de leurs précipitations annuelles, etc., au moyen d'une notation de la récolte qui se traduira par des exonérations locales ou régionales, sans parler des causes particulières d'exonération énumérées dans la législation antérieure et qui demeurent maintenues. De larges tolérances ont d'ailleurs été admises dans la détermination des surfaces imposables, au point de vue de l'assiette de l'impôt.

En ce qui concerne la substitution à la taxe sur les loyers, en dehors des territoires communaux, de la taxe locative sur la propriété bâtie en vigueur dans toutes les communes, la réglementation doit exempter d'abord les bâtiments exclusivement affectés à l'usage agricole, ensuite les habitations de minime valeur, et aussi les constructions rudimentaires qui marquent le passage de la vie nomade à la vie sédentaire. D'autre part, la taxe locative sera maintenue, en principal, au taux (3 %) de la taxe sur les loyers, qu'elle remplace, pour répondre à la différence qui sépare la commune constituée, et où l'impôt peut atteindre 10 %, des agglomérations non encore érigées en communes.

Enfin, par l'établissement de centimes additionnels aux impôts directs existants, le Protectorat s'est rapproché des principes modernes de la science financière, en vertu desquels l'impôt doit être proportionné le plus possible aux facultés contributives des redevables, puisque, à un impôt de capitation fixe par tête, quelle que soit la situation de fortune des contribuables indigènes, il a partiellement substitué des surtaxes proportionnelles aux biens de ceux qui possèdent.

Sans doute, ces centimes, s'ajoutant à un principal déjà lourd, constituent une charge appréciable; mais, d'une part, cet inconvénient est encore moindre que ceux inhérents à l'impôt fixe de capitation auxquels on a voulu remédier; d'autre part, le Gouvernement a maintes fois déclaré, depuis la réforme, que si elle se traduit par des plus-values en sus des résultats escomptés, il appliquera ces plus-values à la réduction des centimes. Le budget de 1911 en préparation contiendra, suivant toute vraisemblance, une première réalisation de cet engagement.

Le Gouvernement, tout en constatant la grande faveur avec laquelle la réforme de la medjba a été accueillie par la grande masse des débiteurs de cet impôt, ne cesse d'étudier avec sollicitude les répercussions diverses de la réforme; il est toujours fermement décidé à en poursuivre l'amélioration dans le sens le plus favorable aux intérêts de la population indigène, sans perdre de vue les nécessités budgétaires, dont il ne semble pas que vous teniez un compte suffisant dans votre mémoire. Il ne manquera pas d'ailleurs de mettre exactement au courant de la situation les représentants autorisés des contribuables indigènes à la Conférence Consultative et de les associer à ses efforts et à ses projets.

Recevez, etc.

Le Ministre plénipotentiaire, Résident général de la République française à Tunis,

(Signé) : G. ALAPETITE.

M. V. de Carnières a publié, dans le numéro de juin de la *Revue Politique et Parlementaire*, un article où sont accumulés tous les sophismes à l'aide desquels il essaie, depuis six mois, de justifier les votes émis par la Conférence Consultative au sujet tant de la réforme de la medjba que de la justice tunisienne.

Le directeur de cette importante publication s'étant réservé de donner la parole, dans un numéro subséquent, à un représentant de l'opinion opposée, notre ami Zaouche fera le mois prochain, dans ladite Revue, un exposé aussi substantiel que possible des deux questions à propos desquelles le parti de M. de Carnières a paru vouloir entrer en conflit avec la Métropole.

L'Éducation des Jeunes Musulmanes

Sous ce titre, notre ami M. Gaston Valran a publié, le 3 courant, dans *la Dépêche Coloniale*, un article que nous avons analysé dans notre Bulletin de la semaine dernière. Nous le reproduisons aujourd'hui *in extenso* :

Ce qu'il ne faut pas faire, ce qu'il faut faire, tel devrait être le véritable titre de cet article. Est-ce à dire que ces lignes s'adressent à ceux qui ont en mains la direction de l'enseignement féminin donné aux jeunes musulmanes tunisiennes ? Loin de nous cette outrecuidante intention. Nous savons avec quelle expérience et quel tact est remplie la délicate mission confiée aux écoles de jeunes filles musulmanes, et nous n'avons garde d'oublier à quelles notabilités le Gouvernement tunisien s'en est remis pour dresser le programme d'un enseignement aujourd'hui en pleine évolution.

C'est le public que nous visons : ce sont ceux pour qui la réforme en préparation s'effectue. Nous avons quelque raison de croire que les suggestions consignées à cette place ne passeront point inaperçues dans la Régence; nous en avons pour preuves les fréquentes reproductions que la presse indigène donne des articles publiés dans *la Dépêche Coloniale*. Nous sommes par cela même autorisé à penser que les réflexions ap-

SCHWICH. BAIZEAU & Cie

26, rue Es-Sadikia — TUNIS

AGENCES { Bizerte, Ferryville / Mateur, Béja

MATÉRIELS d'Entrepreneurs & de Mines

Voies, Vagonnets, Pelles & Pioches

portées dans ces colonnes aideront les esprits à s'éclairer sur le véritable sens, sur la vraie portée des institutions édifiées par le Protectorat. En renseignant l'opinion indigène, peut-être collaborerons-nous à distance avec la Commission; peut-être faciliterons-nous sa tâche; peut-être disposerons-nous la population musulmane à répondre aux désirs et aux efforts de ceux qui se sont imposé comme fin d'initier le monde oriental à la civilisation occidentale et de rendre plus pratique et plus fructueuse l'entente entre protecteurs et protégés.

Ce qu'il ne faut pas faire, traduisons: ce qu'il ne faut point que la population musulmane tunisienne demande à la Commission chargée d'établir le programme et de préciser la méthode convenant aux jeunes filles, c'est une instruction *livresque*. En d'autres termes, déclarons-le avec netteté, point d'écoles qui fassent de la femme une personne *déracinée* de la souche familiale, déclassée de la condition sociale où elle est née. A ce point de vue, les musulmans les plus enthousiastes de notre culture scientifique et littéraire montreront la vraie et suprême sagesse s'ils savent se défendre contre les entraînements d'une curiosité généreuse, mais périlleuse. S'ils ont, en parcourant l'Europe, bien observé et bien compris ce qu'ils voyaient, s'ils ont deviné plus encore qu'ils n'ont vu, s'ils ont surtout pris le temps et la perspective nécessaires pour juger des hommes et des choses avec sérénité, s'ils ont su maîtriser et leur ardeur pour la nouveauté et leur imagination portée vers le mirage de l'exotisme, ils auront remarqué, à côté de la grandeur à laquelle s'est élevé l'enseignement féminin, quelques défaillances où sont tombés non ceux qui le professaient, mais celles qui le recevaient. Ils auront noté, s'ils ont pu remonter des effets aux causes, des erreurs initiales et fatales parmi les pères et les mères de famille; la prudence, guidée par l'expérience d'autrui, leur conseillera de se garer des mêmes entraînements. Avertis, ils ne rêveront point pour leurs filles et ils n'intercéderont point auprès de la Commission pour obtenir un enseignement qui pourvoie de frêles créatures de moyens d'existence pour affronter les âpres luttes de la concurrence: ils auront pu reconnaître et apprécier la plaie sociale qu'est le *féminisme* et ils redouteront de la voir sévir autour de leur foyer vide. Les Jeunes-Tunisiens ont raison de revendiquer pour leurs fils le droit à l'instruction; pour leurs filles, ils réclameront plutôt l'éducation.

Que voulons-nous dire? Ce qu'il faut faire, c'est à l'heure actuelle de former des caractères capables de comprendre et de seconder l'époux, le frère pénétrés de l'esprit occidental. Ce sera le résultat non pas tant des connaissances que des méthodes; voilà pourquoi nous attribuons, dans l'enseignement destiné aux jeunes musulmanes, une plus large part à l'éducation qui peut réformer, transformer la personne, qu'à l'instruction, qui exerce une influence plus spéciale sur une fonction de la personnalité, sur l'intelligence. En demeurant sous ce point de vue, l'élite de la population musulmane, dont l'opinion peut peser et sur la Commission et sur la masse, la société indigène sera assurée de voir se maintenir l'intégrité de la famille, l'unité de la vie morale à travers les phases par lesquelles la civilisation indigène passera. Des épouses, des mères, des sœurs qui soient assez initiées aux exigences de la vie moderne pour que leur présence, leur conservatisme intransigeant, leur traditionnalisme aveugle ne créent point un schisme social, un divorce familial, c'est ce que les Jeunes Tunisiens doivent souhaiter et c'est ce qu'ils doivent demander aux écoles de filles musulmanes. Bien plus, ceux d'entre eux qui se sentent le plus d'autorité doivent défendre leurs coreligionnaires contre le préjugé héréditaire qui leur commanderait impérieusement de tenir leurs filles à l'écart de l'école et contre la fascination de la nouveauté qui les porterait à engager leurs enfants dans la voie d'un utilitarisme dangereux. Des cerveaux bien faits, des caractères tolérants, des mains adroites, qualités qui consolident, au foyer, l'ordre, la paix, le bien-être, ce sont des talents et des vertus qui ont peu d'éclat, mais qui font le bonheur; c'est encore un idéal assez élevé à atteindre et assez difficile à réaliser puisque toutes, même sous d'autres cieux, n'y parviennent, et que celles qui réussissent trouvent dans leur succès non pas seulement une suprême joie pour autrui, mais une sublime noblesse pour elles-mêmes. Voilà, ce nous semble, les dispositions où doit se placer la population musulmane pour apprécier en toute équité et soutenir en toute sincérité l'effort de la Commission.

Pratiquement, quelle sera l'œuvre de la Commission? Habituée à la méthode expérimentale, qui est aujourd'hui de règle dans la science et dans ses applications, elle s'inspirera des résultats acquis, très éloignée de transporter en milieu musulman un organisme qui ne serait point à sa place. Ces résultats, le collège de jeunes filles musulmanes que dirige Mme Eigenschenk, et auquel nous avons justement rendu hommage, les indique, avec toute la valeur que peut leur donner une dizaine d'années au moins d'essais aussi laborieux qu'intelligents. La question qui se pose aujourd'hui n'est-elle pas plutôt de généraliser la méthode expérimentée par la distinguée directrice et créatrice de l'enseignement féminin musulman? Ne s'agit-il point d'étudier les moyens de doter les quartiers et les grandes agglomérations d'écoles de jeunes filles facilement accessibles aux familles indigènes? Déjà une succursale a été ouverte à Tunis; une école a été installée au Kef, une à Mahdia, une à Kairouan; ici, c'est la section de la Ligue de l'Enseignement se concertant avec l'Alliance Française qui a pourvu aux premières nécessités. Ces essais isolés vont être coordonnés, de nouvelles localités pourront être signalées au choix de la Direction générale de l'Enseignement. N'y aura-t-il point à se préoccuper de former un personnel spécial? Sous ce rapport, nous nous permettons de signaler à l'attention de nos lecteurs une institution métropolitaine dont la coopération à une œuvre coloniale serait des plus précieuses. Nous voulons parler de l'*Ecole des Mères*, qu'a fondée et que dirige avec une grande autorité professionnelle et morale Mme Moll-Weill.

Il y aurait dans cette institution, avec quelques mesures d'adaptation, une intéressante pépinière de monitrices qui pourraient être affectées à l'éducation des jeunes musulmanes.

Que sera, d'après ce qu'il est déjà, l'enseignement féminin musulman? Qu'est-ce que l'*Ecoles des Mères?*

D'après l'œuvre de Mme Eigenschenk, la caractéristique de cet enseignement c'est l'éducation domestique. Former des femmes pour la maison dans la famille arabe modernisée, telle est l'orientation du collège, de l'école de jeunes filles musulmanes. C'est pourquoi les élèves, tout en conservant la tradition musulmane que perpétue chez elles l'enseignement du Coran, sont initiées à la lecture, au calcul, à la langue française parlée, à la comptabilité familiale, à l'hygiène, au travaux manuels. N'est-ce pas tout simplement l'enseignement ménager? N'est-ce pas précisément celui que donne, d'après un plan rationnel et complet, l'*Ecole des Mères?* Or, cette école reçoit des élèves qui viennent s'initier au fonctionnement de cet enseignement, qui subissent un stage dans certains cours en exercice à Paris, qui consacrent leurs études théoriques et pratiques par un examen et un diplôme.

Quels compléments conviendrait-il d'ajouter à cette organisation pour qu'elle répondit aux besoins du personnel tunisien?

Les jeunes monitrices seraient ou métropolitaines ou tunisiennes; nos métropolitaines auraient à apprendre la Tunisie, tout ce qui se rapporte à son climat, à la race, à la civilisation; elles auraient, condition indispensable, à acquérir la langue arabe parlée. Pour faire face à ces exigences, il y aurait lieu de créer à l'*Ecole des Mères* un cours de géographie africaine et d'instituer des bourses pour permettre aux futures institutrices de s'initier, dans la Régence, à la pratique de la langue. Avoir l'encombrement des demandes de postes dans l'enseignement primaire métropolitain, on peut être en droit de prévoir que les candidates ne feraient point défaut.

Quant aux institutrices de provenance tunisienne, celles-ci pourraient, par un séjour à l'*Ecole des Mères*, acquérir tout le complément nécessaire.

Ces considérations nous amènent à une conclusion que nous prenons respectueusement la liberté de recommander à l'attention de Mme Moll-Weill: nous voulons dire l'annexion d'une section coloniale à l'*Ecole des Mères;* cette institution existe en Angleterre; nous l'avons déjà signalée dans *la Dépêche Coloniale* et nous l'avons étudiée avec quelque détail dans notre ouvrage: *Préjugés d'autrefois et carrières d'aujourd'hui*. Ce faisant, Mme Moll-Weill accomplirait une œuvre de haute portée, patriotique et humanitaire.

C'est ainsi qu'en plaidant la cause de l'éducation des jeunes musulmanes, nous avons, par le fait, soutenu une cause éminemment coloniale en son objet et française par son inspiration: l'*Education de la jeune fille indigène.* (1)

Nascitur ridiculus mus...

Il y a quelques mois, n'ayant pu trouver à Paris ne fût ce qu'un seul journal disposé à battre en brèche la politique d'association, le parti agrariens'était fait fort d'organiser, par le moyen de la presse départementale, une vigoureuse campagne contre les théories de ceux qu'il plait à M. de Carnières d'appeler les «coloniaux de boulevard».

Nous avons vu en effet dans le Salut Public, *de Lyon, un journal dont la clientèle, des plus respectables d'ailleurs, se recrute à peu près exclusivement dans le monde réactionnaire, deux ou trois articles où sont ressassées les idées chères au* Colon Français *et à* la Tunisie Française.

Puis, le Clairon, *également de Lyon — une feuille qui semble être de création toute récente, puisque nous avons vainement cherché dans l'*Annuaire de la Presse, *édition de 1909, une indication s'y rapportant — a publié, il y a quelques jours, une lettre de Tunisie, signée* UN COLON, *où sont mis dans le même sac les socialistes, les juifs et les Arabes, avec toutefois quelques mots particulièrement aimables à l'adresse de...* **«l'Immonde** Tunisien».

Et voilà tout l'écho qu'ont trouvé jusqu'ici, dans les **5355** *journaux de province, les rancunes de ceux qui ont la prétention de personnifier en Tunisie* l'idée française!

ÉCHOS

La princesse Nazli

S. A. la princesse Nazli, femme de notre ami M. Khelil Bouhageb, est arrivée hier matin à Tunis, venant d'Egypte, et s'est installée dans son palais de La Marsa, où elle passera quelques semaines avant de se rendre comme tous les étés en France.

Nous la prions d'agréer nos souhaits de respectueuse bienvenue.

«La Bouriane»

La Bouriane, c'est le pays de Gourdon, sur les confins du Lot et de la Dordogne.

C'est aussi la patrie de M. Léon Blat, ancien magistrat, avocat au barreau de Tunis, — et poète à ses heures — qui, en une élégante plaquette, vient de publier quelques pièces de vers d'une superbe envolée, et d'un charme si intense qu'à les lire on se sent pris d'affection pour ce coin de terre qu'on n'a pas vu — que peu de Français même connaissent sans doute — mais où on sent que battent des cœurs généreux, de ceux qui, mettant au-dessus des mesquines contingences des intérêts matériels la grande loi de solidarité humaine, sont pitoyables aux faibles, indulgents aux attardés, et par ainsi justifient l'irrésistible attrait qu'exercent sur ces derniers la civilisation et la culture françaises.

Le diplôme supérieur d'arabe

Aux examens pour l'obtention du diplôme supérieur d'arabe qui ont eu lieu la semaine dernière, dix candidats se sont présentés, dont quatre Français et six musulmans.

A l'écrit, un seul candidat, M. Augias, chef de cabinet du Directeur des Services judiciaires, a été déclaré admissible, et a été finalement reçu avec la mention *bien*.

Nous le prions d'agréer nos félicitations les plus cordiales.

Deuil

Les journaux de Turquie ont annoncé la mort, survenue à Smyrne, de Khalil Hamada-pacha, ex-ministre de l'Owkaf de l'Empire ottoman.

La disparition prématurée de cette grande figure a produit une douloureuse émotion dans les sphères politiques turques et égyptiennes, où Hamada-pacha était tenu en une haute estime.

Après avoir présidé à la réorganisation des douanes égyptiennes, il fut appelé, par le précédent ministère ottoman, à prendre la direction du Département de l'Owkaf, qui nécessitait de sérieuses réformes. Nul n'était mieux qualifié que lui pour mener à bien cette tâche considérable; mais, à la suite de déplorables malentendus, il crut devoir démissionner.

Depuis, Hamada-pacha résida peu en Turquie, l'état de sa santé l'ayant obligé à faire en Egypte un séjour prolongé. C'est en y revenant, après une courte apparition à Constantinople, que la mort le surprit.

Nous nous joignons à nos confrères ottomans et égyptiens pour rendre un dernier et pieux hommage à sa mémoire.

Avancement

Nous avons appris avec grand plaisir la nomination récente de notre ami M. Mohamed Asfouri, commis aux Finances, au poste d'interprète au Service des Domaines.

Nous le félicitons bien sincèrement de l'avancement mérité dont il vient d'être l'objet.

Un nouveau confrère

Nous avons reçu les deux premiers numéro du *Karakouz*, journal satirique et littéraire qui vient de se créer à Tunis.

L'accueil fait à cette publication par les lettrés tunisiens nous permet de prédire un franc succès à notre nouveau confrère.

Mauvais procédés

Nous avons reçu d'une personne qui nous inspire toute confiance une lettre nous signalant le procédé incorrect dont aurait été victime, samedi dernier, à sept heures et demie du matin, à la gare d'Hammam-Lif, au moment de l'arrivée du train venant de Bir-bou-Rekba, un indigène qui voulait prendre un billet d'aller et retour pour Tunis et à qui on l'aurait refusé, sous prétexte qu'il provenait d'une station au delà, et ce, alors que des voyageurs de différentes nationalités attestaient formellement l'avoir vu dans la gare avant l'arrivée du train.

Dans l'impossibilité où nous sommes de contrôler personnellement les faits en question, nous tenons cependant à protester contre l'attitude désobligeante — pour ne pas dire malveillante — que prennent trop souvent vis-à-vis des indigènes les employés de chemin de fer... et aussi les employés de tramway.

Il semble, en vérité, que, pour certains agents de ces entreprises, l'Arabe encore que payant pour son transport le même prix que l'Européen, puisse être impunément brimé, invectivé... et bousculé à l'occasion.

La Semaine Orientale

La révolte albanaise, dont on redoutait avec quelque apparence de raison l'extension à tous les vilayets arnautes, paraît être complètement vaincue. L'armée d'opérations, que commande un homme énergique et prudent à la fois, a pu, par d'habiles et rapides manœuvres, triompher de la résistance des rebelles, qui furent refoulés ou dispersés, dans toutes leurs rencontres avec les troupes, avec de fortes pertes. Ces échecs successifs et l'arrivée continuelle de nouvelles forces sur les lieux de l'insurrection ne tardèrent pas à décourager les Albanais et à les détourner d'une lutte décidément désastreuse pour eux.

Quelques centaines d'entre eux, groupés autour des chefs du mouvement, sont encore concentrés, il est vrai, dans les montagnes de la Malissia, mais la présence de cette troupe de rebelles ne constitue plus aujourd'hui un sérieux danger, la majeure partie de la population du vilayet de Cossovo ayant déjà remis ses armes aux autorités. Des colonnes volantes, organisées à l'effet d'explorer les régions suspectes, ne cessent depuis deux semaines de confisquer les armes de guerre trouvées en la possession des paysans, de sorte qu'il devient presque impossible qu'un soulèvement comme celui qu'on a eu à combattre puisse se reproduire dans la même région.

Bien entendu, le gouvernement entend avoir le dernier mot, et les insurgés qui tiennent aujourd'hui les montagnes boisées de la Malissia seront poursuivis et châtiés impitoyablement. Déjà, bon nombre de meneurs ont été traduits devant les cours martiales qui fonctionnent en Albanie et condamnés à des peines sévères. D'autres suivront, et leur exemple ne manquera pas de servir de leçon aux pêcheurs en eau trouble qui, un jour, là ou ailleurs, auraient pu être tentés de les imiter.

On peut être certain qu'une fois ces irréductibles agitateurs dûment mâtés, l'Albanie pourra jouir en paix, à l'instar des autres provinces, du régime constitutionnel dont elle n'a pu, malheureusement, profiter jusqu'à ce jour.

* * *

L'éternelle question crétoise menace toujours d'allumer un grave incendie en Orient, et cela, grâce aux erreurs et aux fautes que la diplomatie européenne a comme à plaisir accumulées au cours de ces dernières années.

Il était facile, semble-t-il, de solutionner, sans trop de peine, la question du statut définitif de l'île, il y a deux ans. Les puissances protectrices n'ont pas cru devoir le faire et ont fermé les yeux sur des incidents dont les Crétois profitent habilement aujourd'hui, à leurs dépens, et, ajoutons le, aux dépens de la puissance souveraine: la Turquie.

Aujourd'hui, tout le monde souhaiterait de voir se terminer pacifiquement cette irritante question; mais personne n'ayant trouvé la solution adéquate, on s'accorde simplement à chercher le moyen de sauvegarder le *statu quo* de 1909, et, au besoin, de l'imposer aux Crétois au cas où ils refuseraient de s'y prêter de bonne grâce.

Or, ce *statu quo*, du fait des modifications que les Crétois y ont apportées, a altéré considérablement les droits souverains de l'Empire ottoman. L'Europe, il est vrai, n'a pas reconnu ces modifications, mais elle ne les a cependant pas formellement réprouvées. La situation qu'on veut, de nouveau, faire aujourd'hui aux Crétois ne contentera en somme personne et n'enlèvera à la question rien de sa gravité.

On dit que cette mesure sera provisoire et qu'elle sera suivie de la solution définitive du problème, quand l'état des esprits en Orient le permettra. Mais on se garde bien de déterminer la durée de ce *provisoire*. Aussi redoute-t-on de le voir se prolonger longtemps, au grand dam de la tranquillité en Orient.

S. ZMERLI.

REVUE DE LA PRESSE

De *la Dépêche Tunisienne*, ces réflexions qui sont en parfait accord avec celles que formulait, il y a huit jours, notre directeur politique dans un article intitulé «Caravanes scolaires»:

Chaque fois qu'une mission étrangère quitte le sol français, elle emporte avec elle un peu d'influence française. Cette influence finit par se répandre et exerce une action bienfaisante sur tout le pays qui a envoyé la mission.

C'est un peu grâce à ses qualités hospitalières, très propres à mettre en valeur la richesse de ses patrimoines moral et matériel, que la France doit être considérée par tous les étrangers comme leur seconde patrie.

Ce qui est vrai pour les Egyptiens et pour les Turcs pourrait, à plus forte raison, l'être pour les Tunisiens.

La Tunisie est un prolongement de la France. L'effort du Gouvernement a toujours consisté, tout en respectant le régime du Protectorat et

(1) Sur l'*Ecole des Mères*, on pourra lire utilement les conférences réunies par M. Paul Crouzet, dans un ouvrage édité par la librairie H. Didier, 19, rue de la Sorbonne, Paris. Dans deux de ces conférences, Mme Moll-Weill expose en détail le fonctionnement de l'institution, le programme et les méthodes d'enseignement. On pourrait également consulter les deux volumes du *Congrès international d'enseignement ménager*, tenu à Fribourg en 1909.

en sauvegardant les susceptibilités de la population autochtone, à développer dans la Régence le peuplement français. C'est là un excellent moyen de conquête morale.

Mais à côté de ce moyen, pourquoi ne pas se servir, pour accroître notre influence, de la méthode, dont nous n'avons qu'à nous louer, employée par les puissances étrangères? Pourquoi des missions tunisiennes, indigènes, n'iraient-elles pas aussi puiser, en France, des enseignements de tous ordres qui compléteraient admirablement dans ce pays l'action du peuplement français?

Puisque nous conservons, et tenons à conserver l'administration beylicale à côté de l'administration française, il serait intéressant, au point de vue du développement de notre influence, de faciliter aux fonctionnaires beylicaux la visite de la France, de les laisser s'initier à l'enseignement de nos grands maitres, de leur donner ainsi la possibilité de rapporter, de leur séjour dans la grande patrie commune, un peu de mentalité française et un amour sincère de la France.

Nous peuplons la Tunisie, c'est très bien. Mais cherchons aussi à peupler l'âme arabe.

Le courant de relations est parfaitement établi de la Métropole à la Régence. Il ne serait pas inutile de le développer dans le sens inverse.

⁂

De l'*Akhbar* :

On se ferait une très fausse idée de nos indigènes algériens si l'on devait s'en rapporter à ce que disent certaines personnes qui prétendent justifier leur antipathie par la connaissance de la mentalité des autochtones.

En Algérie, ceux-là se disent généralement «arabojustes», par opposition aux arabophobes et surtout aux arabophiles. Entendez par là qu'ils se flattent de substituer la raison au sentiment. Mais ce n'est le plus souvent qu'une hypocrisie nouvelle dont ils veulent masquer le visage de la haine.

Le bloc enfariné des «arabojustes» ne nous dit rien qui vaille, car nous ne les avons jamais vus du côté de la justice.

Acquièrent-ils quelque connaissance de la langue, des mœurs et des coutumes des indigènes, ce n'est que pour s'en servir contre eux. On les voit alors prendre des airs entendus pour expliquer une politique froide et sans idéal, en contradiction essentielle avec la meilleure pensée française.

La République, fidèle à ses principes et à sa définition, ne peut vouloir que le rapprochement des races et l'oubli du sang répandu, en considération de la renaissance des activités.

Fort heureusement, le temps des luttes exterminatrices est passé. Les races survivent aux guerres, et le vainqueur s'est arrêté à moitié de sa conquête tant qu'il n'a pas gagné les cœurs et désarmé les rancunes.

Ce serait une erreur de croire qu'une paix hargneuse et défiante, un orgueil inutile et criard puissent suffire à cette ambition. Il y faut une autre grâce, une émanation plus cordiale.

L'Orientalisme en France

DANS LA PEINTURE CONTEMPORAINE

CONFÉRENCE donnée, le samedi 4 juin, au local de l'Association des Anciens Elèves du Collège Sadiki, par M. le docteur Paul Bruzon, président de l'Union de Littérature et d'Art.

SUITE ET FIN (1)

Volontairement je n'ai pas encore parlé de Dehodencq, me réservant de le faire ici, avant d'aborder l'étude des contemporains. Dehodencq en effet semble être le précurseur de Lévy-Dhurmer et de Dinet. Théophile Gautier vantait son *étonnante aptitude ethnographique, son profond sentiment des races.* Gautier avait raison. Dehodencq fait de la peinture psychologique. Ses types vivent intensément de la vie mystérieuse de tous leurs atavismes, de toutes leurs traditions et de toutes leurs tendances. Sur leur visage, dans leurs attitudes, dans leurs gestes, le climat imprime le décret inviolable de ses lois. *La Prière à la mosquée* est vraiment une prière musulmane. On le comprendrait même sans le décor et sans les costumes. *La Fête du mouton* nous révèle dans tous ses détails la joie kabyle.

Maintenant, la peinture orientaliste suit, pour ne plus s'en écarter, cette nouvelle tendance. De plus en plus, le peintre se mêle à la vie de ses modèles, de plus en plus il éloigne de lui ses idées d'Européen, ses souvenirs d'Europe, pour adopter d'autres idées, d'autres souvenirs. Il regarde mieux. Il regarde plus loin, plus profondément surtout. Des harmonies secrètes vibrent en lui aux accords de l'ambiance. Il est le reflet d'un monde.

Je ne vous citerai pas tous les peintres qui suivent cette méthode. La liste en serait trop longue, fastidieuse assurément, et je ne vois pas la possibilité de dégager assez bien, de ces innombrables efforts, une doctrine générale. Tous en effet gardent heureusement leur personnalité. Ils ne sont pas les commentateurs serviles de la vie orientale, ils en sont les interprètes. Or, on le sent au courant qui les entraine, d'année en année cette vie compte en nombre plus grand ses admirateurs. A l'heure où notre société économique devient plus dure, plus exigeante, elle est, cette belle vie simple et large des anciens âges, le refuge des pipeurs d'idéal et des oiseleurs du rêve.

Regardez les vieillards de Lévy-Dhurmer, ses mendiants, ses aveugles, ses jeunes chameliers, ses jeunes pâtres maigres. Regardez les yeux de ses fileuses, le geste de ses danseuses. Ces gens-là ne sont point seulement de vaines images. Ils souffrent, ils espèrent, ils pensent, ils aiment, ils travaillent. Le sang qui rythme les pulsations de leurs artères est bien le sang vermeil de la chaude Arabie, du seul pays au monde où les détresses humaines savent conserver de la grandeur, de la seule terre où les passions se divinisent pour affirmer toute la noblesse véritable des instincts et toute la force invincible du *mektoub*.

Je me suis réservé de parler en dernier lieu d'Etienne Dinet et de m'étendre un peu sur lui, car, à mon avis, Etienne Dinet résume et condense à l'heure actuelle tous les efforts d'expansion des deux races l'une vers l'autre. De tous les peintres français il est incontestablement celui qui a pénétré le plus profondément dans les mystères de l'âme musulmane. Sa personnalité peut même, en quelque sorte, être considérée comme une personnalité un peu prophétique. Il annonce l'aube d'un temps meilleur, l'oubli des malentendus anciens et, ce que nous désirons tous, l'union définitive de deux familles humaines pour vivre l'une près de l'autre, l'une par l'autre, l'une pour l'autre, non plus comme une sujette et comme une maitresse, mais comme deux sœurs véritables.

Certains hommes semblent prédestinés. Ils naissent à l'heure voulue comme si la fatalité les réservait pour une œuvre, pour un but bien défini. On dirait qu'ils sont marqués depuis toujours de l'empreinte qui fait d'eux les apôtres d'une idée. Leur mission est leur raison d'être. Aucune impulsion ne saurait les éloigner du chemin sur lequel ils marchent. Les circonstances deviennent leurs alliées, leurs servantes. Dinet pourrait bien être un de ces hommes-là. Avant même de connaitre les terres musulmanes, il en rêvait. Quand le hasard l'y eut amené l'impression ressentie fut si forte qu'il devait rapporter en France la nostalgie de cette patrie d'élection. Son seul désir, sa hantise perpétuelle fut alors de revenir vers les grands éblouissements de la lumière africaine, de s'y baigner l'âme, de s'en emplir les yeux, d'oublier tout le reste pour elle. Amour violent, amour absolu, c'est celui qui porte un amant vers une femme, celui qui courbe sous les coupoles d'un temple les genoux tremblants d'un dévot.

Dinet revint en Algérie. Il y revint encore. Il prit l'habitude d'y revenir tous les ans. Voilà plus de vingt ans qu'il y passe tous ses étés.

La terre l'attira. Ce furent les hommes qui achevèrent de l'envoûter au point qu'il est maintenant presque semblable à l'un d'eux. L'âme d'un véritable artiste est pareille à l'eau très pure et très calme d'un bel étang. Les choses et les êtres s'y reflètent avec exactitude, mais l'eau est si profonde qu'on ne sait pas au juste jusqu'à quels incommensurables abîmes peut pénétrer le reflet. Dans l'âme de Dinet le reflet de la vie musulmane trouva ce clair et fidèle miroir. Il s'y enfonça pour n'en plus jamais disparaître. Pour mieux le comprendre, pour mieux le connaître, Dinet étudia l'Arabe, puis il se mit à vivre la vie des nomades. Alors, ce furent de longues courses sur la terre rude, dans la chaleur et dans la soif, à travers les grandes dunes du Sud; ce furent les haltes délicieuses au bord des puits, les nuits de pleine lune et de grand silence, les séjours heureux sous les palmes des oasis. De Laghouat à El-Goléa, des Ziban au Souf, Dinet fait la conquête du désert. Il aime contempler, le soir, à Bou-Saâda, à Biskra ou à Tougourt, les belles danseuses Ouled-Naïl qui ressemblent à des idoles d'Extrême-Orient et dont les gestes prêtent aux instincts les plus impérieux toute la noblesse d'un rite. Il écoute, devant les tentes les bédouins qui racontent les vieilles légendes, les chanteurs qui improvisent, les vieillards qui évoquent des souvenirs, les jeunes hommes qui parlent entre eux de leur bien-aimée; il accompagne dans leurs jardins clos les graves rêveurs qui vont s'asseoir au bord des seghias; il regarde jouer les enfants, danser les petites filles. Il se prosterne, dans les cimetières, sur des tombes d'amis; il écoute tomber du haut des dattiers le roucoulement léger des pigeons bleus et, du haut des minarets, la voix légère des mueddins. Il jeûne avec les jeûneurs du rhamadan, il se réjouit aux fêtes de joies musulmanes. Peu à peu cette terre devient sa terre. Cette race devient sa race. Son visage lui-même se modèle à l'image de tout ce qu'il aime, car quand on voit son profil un peu anguleux d'homme du Sud, la pâleur brune qui hâle sa chair, la douceur de ses yeux très bons, le sourire de ses lèvres, on évoque la silhouette d'un taleb d'autrefois et l'on pense aux artistes qui parcouraient, au beau temps de toutes les gloires artistiques et savantes de l'Islam, les campagnes de l'Yémen ou celles de l'Andalousie.

Ce contemplateur est un travailleur infatigable. Sa palette ne le quitte jamais, et les notes qu'il prend schématisent avec exactitude tous les aspects, même les plus subtils, de la vie arabe. Notes de couleurs, taches de lumières, jeu des ombres, jeu des passions dans la contraction des muscles, expression des pensées dans le poème des regards, dans l'arc des lèvres, rien ne lui échappe. D'un trait, avec une sûreté de main qui ne se trompe jamais et qui toujours sait spontanément trouver l'essentiel, son crayon fixe tout cela. L'attitude la plus fugitive est surprise. L'âme surgit d'un sourire, d'une crispation de la bouche, d'un pli dans la soie bleue d'une paupière, d'un mouvement de doigts, d'une inclinaison du torse. L'éphémère devient quelque chose d'éternel et de concret. C'est tout un monde qui livre enfin son énigme.

Voilà la mission d'Etienne Dinet qui se dessine, qui prend corps : «Son rêve s'exalte, nous dit M. Léonce Benedite dans un article qu'il consacrait dernièrement à l'œuvre du maître (*L'Art et les Artistes*, nº 58). Son art prend une nouvelle mission. Il ne lui suffit plus de surprendre, au hasard de leur pittoresque, des aspects de paysage ou des scènes de vie. Le charme de l'Orient a opéré. Il est devenu comme un Arabe, un Arabe cultivé, conscient, qui constate avec douleur les déchéances de sa race, mais qui s'attache désespérément aux derniers vestiges de sa grandeur et songe à son relèvement.»

Le relèvement de la race arabe! Telle est en effet la pensée constante d'Etienne Dinet.

Or, et voici où vraiment on comprend qu'il puisse être un prédestiné, les circonstances lui donnèrent un compagnon, un collaborateur.

Un jour, Etienne Dinet faillit succomber dans un guet-apens. Un indigène se trouve là. Il le défend. Il est blessé en lui sauvant la vie. Le sang versé cimente alors entre ces deux hommes une amitié que désormais rien ne saurait détruire.

L'ami d'Etienne Dinet, j'allais dire son frère, s'appelle Sliman ben Ibrahim Bamer. Comme lui, c'est un apôtre. Comme lui, il cultive au fond de son cœur le culte du merveilleux passé. Comme lui, il a confiance et ose envisager l'avenir.

Sliman et Dinet, Dinet et Sliman, deux volontés qui ne font plus qu'une; deux cœurs si étroitement unis qu'on n'en sent battre qu'un. Ils travaillent ensemble. L'œuvre de l'un éclaire et complète l'œuvre de l'autre. «Sliman recueille les chants du désert, explique les légendes, commente les livres saints; donne la raison des mœurs et des coutumes» (L. Benedite). Dinet écoute, comprend, traduit, transpose dans les lignes et dans les nuances, interprète, fixe des états d'âme, des lueurs de conscience, des élans de foi, tout ce qui jusqu'alors était resté étranger aux peintres, même aux observateurs les plus scrupuleux, aux érudits les plus avertis.

Ce qui leur manquait, c'était la lumière d'une intelligence de là-bas. Dinet a cela dans son ami. Sliman est l'étoile qui veille et dont le rayon donne la vie. L'œuvre commune est un miracle sans cesse renouvelé.

L'œuvre commune, j'ai bien dit; car le poète exalte en phrases rythmées la vision du peintre et le peintre s'inspire souvent pour ses tableaux de la pensée du poète. D'ailleurs, traducteur délicat, Dinet écrit en français les récits de Sliman. Plusieurs livres, uniques en leur genre, sont sortis de cette collaboration nouvelle. Ce fut d'abord *La Légende d'Antar*, ensuite *Le Printemps des cœurs*, puis *Les Mirages*, *Les Tableaux de la vie arabe;* dernièrement, un roman à la fois sincère et délicieux, *Khadra la Danseuse;* demain, *Le Désert*, que l'éditeur Piazza annonce déjà sur son catalogue.

Ces livres sont presque tous illustrés de répliques des œuvres principales d'Etienne Dinet. *La Chanson du pigeon bleu, Jeux d'enfants, Filles des Djenn, l'Oued et l'Oasis, Le Mourant, Tristesse, Le Cimetière, La Prière, Le Grand-père, Le Soir du rhamadan, Sidna Yousef, Esclave d'amour et lumière des yeux, Le Printemps des cœurs, l'Envoyée d'Iblis, Les prisonniers* y figurent, accompagnés de gloses savoureuses.

Œuvre commune de deux pensées qui se pénètrent : la pensée arabe et la pensée française; de deux cœurs qui s'aiment : cœur arabe et cœur français; d'un seul et double espoir qui interroge l'avenir.

Puisse cette œuvre prendre, pour vos fils et pour nos fils, l'importance d'un divin symbole. Qu'elle devienne un jour le pacte d'une alliance! Qui sait? dans l'histoire de ce temps, Dinet et Sliman ont peut-être leur place marquée, la plus sainte et la plus belle, celle des annonciateurs de paix, celle des semeurs d'amour!

A l'issue de cette brillante causerie, qui a été chaleureusement applaudie par la nombreuse assistance, M. le docteur Bruzon a fait passer sous les yeux de ses auditeurs des reproductions photographiques des principales œuvres des maîtres dont il venait de parler, notamment celles de Dinet qui ont été particulièrement appréciées, et dont il a, au nom du maître, son ami, fait don à l'Association.

(1) Voir *le Tunisien* du 16 juin 1910.

EN ALGÉRIE

Le mercredi 8 juin, M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, avait rassemblé chez lui les présidents des diverses Sections financières et les membres de la Délégation kabyle, à l'occasion de la remise solennelle des insignes de commandeur de la Légion d'Honneur à M. Ben Ali Chérif, président de la Section kabyle.

M. Jonnart a tenu, dans cette occasion, à marquer une fois de plus la haute estime qu'il professe pour les races indigènes :

Ben Ali Chérif, a-t-il dit, le Gouvernement de la République m'a chargé d'une mission qu'il m'est particulièrement agréable de remplir. Il m'a demandé de vous transmettre la haute distinction qu'il vient de vous conférer.

Je puis dire que, depuis que je vous connais, mon estime et mon affection pour vous n'ont fait que grandir. Vous êtes entouré des sympathies et de la considération générales, parce que, fidèle aux traditions de votre famille, vous êtes accueillant pour tous, bon pour tous, secourable à tous. Vous portez un nom aimé et respecté, et je ne puis oublier que, marchant avec votre siècle, vous avez contribué largement au progrès agricole et industriel et montré, une fois de plus, de quelle ingéniosité, de quel esprit pratique, de quelles ressources d'intelligence et de labeur peut témoigner la race kabyle, admirable à tant d'égards.

Aussi la haute faveur du Gouvernement apparaît comme la juste récompense de vos services.

Ben Ali Chérif, l'Algérie vous considère comme un de ses meilleurs enfants : la grande famille française est fière de vous compter dans son sein, et moi je suis fier de vous compter au nombre de mes amis.

M. Jonnart a remis ensuite au nouveau dignitaire la croix de commandeur de la Légion d'Honneur. Puis, un déjeuner a eu lieu, auquel assistaient tous les invités de cette belle cérémonie.

— Aux félicitations chaleureuses qui, de tous les points de la colonie voisine, ont été adressées à M. Ben Ali Chérif, *le Tunisien* tient à joindre, aujourd'hui, les siennes, bien sincères.

⁂

Le mercredi 15 courant, ont eu lieu, à Alger, les obsèques du chérif Zahar Si el Hadj Kaddour Chérif, chevalier de la Légion d'Honneur, assesseur à la Cour d'appel d'Alger, imam de la mosquée Sidi-M'hamed-Chérif et naïb des Chorfa algériens.

A l'occasion de ces obsèques solennelles, où assistait une délégation des membres de la haute magistrature algérienne, des discours ont été prononcés par M. Verner, président à la Cour, et par M. le docteur Ben Brimat, conseiller municipal. Voici le discours de M. Verner:

Au nom de la Cour d'Alger, tristement émue par la mort de Si Kaddour ben Chérif, je vais ici adresser un suprême adieu à notre regretté collègue.

Il était le plus ancien de notre compagnie, à laquelle il appartenait depuis l'année 1878. C'est en effet à cette date lointaine qu'il fut nommé assesseur musulman à notre Cour, recommandé au choix du chef de l'Etat par la dignité de sa vie, sa science juridique, l'honorabilité et l'attachement à la France de sa famille.

La carrière entière du magistrat a justifié cette nomination. Le rare bon sens de Si Kaddour, sa rectitude de jugement, la connaisance si complète qu'il avait des affaires musulmanes et du monde indigène en faisaient un auxiliaire précieux pour la justice. Aussi ses avis étaient-ils hautement appréciés et écoutés par les magistrats français.

De sa parfaite intégrité, il a donné une preuve mémorable dans une circonstance que n'ont pas oubliée les anciens de notre corps.

C'était un homme de bien, un honnête homme dans toute l'acception de ce mot, et méritant bien la grande considération que tous avaient pour lui.

Depuis plusieurs années, son grand âge le tenait éloigné du Palais; mais on y conservait avec sympathie le souvenir de l'excellent magistrat qu'il avait toujours été, du beau vieillard qui possédait à un si haut degré la courtoisie à la fois digne et affable des hommes de grande famille de sa race.

Car Si Kaddour appartenait à une grande et ancienne famille qui s'était donnée sincèrement à la France dès le début de la conquête et dont l'inaltérable dévouement ne s'est jamais démenti.

Il était le digne frère du capitaine Ali ben Chérif, un des serviteurs les plus fidèles et les plus loyaux de notre pays.

L'un de ses fils suit avec honneur dans les rangs de la magistrature musulmane la voie tracée par son père.

Que cette famille, qui pleure aujourd'hui un chef si justement respecté, reçoive ici l'expression de notre profonde condoléance.

Si Kaddour aura été le dernier et l'un des meilleurs de ces assesseurs musulmans à la Cour dont l'institution disparait avec lui et qu'il a grandement honorée.

C'est dans ce petit cimetière familial, auprès de son père dont la vertu a sanctifié ces lieux, qu'il va dormir son dernier sommeil.

Qu'il y repose dans la paix du devoir accompli — que la terre lui soit légère !

La Cour d'Alger ne l'oubliera pas : elle apporte aujourd'hui sur sa tombe le tribut de ses regrets et de sa haute estime.

Après une allocution émue de M. le docteur Ben Brimat, qui a retracé la vie toute d'honneur et de dévouement de Si Kaddour ben Chérif, le corps a été, par autorisation spéciale de M. le Gouverneur général, inhumé dans la mosquée M'hamed Chérif, où les ancêtres du défunt sont déjà enterrés.

Il a été accompagné à sa dernière demeure par une foule innombrable.

Le vaillant capitaine Khaled, petit-fils de l'émir Abdelkader, assistait à la cérémonie.

Dans l'assistance, on remarquait le représentant du Gouverneur général, M. Moreau, secrétaire général de la Préfecture d'Alger; des délégués financiers; des conseillers municipaux et toutes les notabilités indigènes d'Alger et des environs.

Aux familles atteintes par ce grand deuil, *le Tunisien* envoie l'expression de sa profonde condoléance.

Vient de paraître :

Le Livre des Ventes du Çah'ih d'El Bokhâri, suivi du *Livre de la Vente à terme (salem)* et du *Livre du Retrait (chouf'a)*. — Traduction avec éclaircissements et commentaire, par Frédéric Peltier, professeur à la Faculté de Droit d'Alger, 241 p. in-8°. — Alger. Imprimerie Orientale Fontana frères et Cie, 1910.

Chacun sait que le recueil de traditions prophétiques d'El Bokhâri constitue l'une des sources les plus considérables du droit musulman et que cette source est demeurée jusqu'ici relativement peu utilisée par la science occidentale. Ce qui donne à ce recueil une importance toute particulière et ce qui le distingue des autres grandes collections de hadits, c'est qu'El Bokhâri les a groupés méthodiquement et les a fait précéder de rubriques où il expose la règle de droit, souvent fort imprévue, qu'il entend en tirer. Le rapport qui existe entre la rubrique et les hadits n'est pas toujours aisé à apercevoir. Si bien qu'une simple traduction ne facilite pas beaucoup l'utilisation, par les jurisconsultes et les historiens du droit, de l'œuvre d'El Bokhâri. M. Peltier s'est proposé de dégager, dans une série de monographies, dont celle-ci est la seconde, la pensée parfois obscure d'El Bokhâri, au moyen d'un commentaire, souvent fort étendu, placé à la suite de chaque chapitre.

De tous les livres juridiques du Çah'ih, le Livre des Ventes est le plus important, car il donne, en réalité, un tableau complet du Droit des obligations au IIIe siècle de l'hégire. Aussi le livre de M. Peltier, utile pour tous ceux qu'intéresse le Droit musulman, s'adresse-t-il pourtant en particulier à ceux qui l'envisagent historiquement.

BIBLIOGRAPHIE

L'AFRICAINE

Organe de Mutualité et de Propagande coloniale

Revue mensuelle fondée par M. J.-L. Brunet
Rédon et Admon : 95, rue Saint-Lazare, Paris.

SOMMAIRE du numéro de mai 1910

La Tripolitaine (étude) : H. Mathuisieulx.
La Colonisation française : P. Grépat.
La Course des Morts (nouvelle) : Franz Toussaint.
La Cantinière : F. Mougenot.
Echos et Nouvelles.

⁂

LA CORRESPONDANCE D'ORIENT

Revue économique, politique et littéraire
paraissant les 1er et 15 de chaque mois
Directeur-Rédacteur en chef : Dr Georges Samné
Administrateur : Henri Duros
Diron et Admon : 19, rue Saint-Georges, Paris
Le numéro 0 fr. 50 — Abonnement : 25 fr. par an.

SOMMAIRE du numéro du 15 juin 1910

Communications : Les Amis de l'Orient.
Turcs et Arabes : Chekri Ganem.
Bulletin politique : docteur Georges Samné.
Les chemins de fer bulgares : docteur Albert Caleb.
L'affaire Wardani : Desanne-Beaulieu.
L'Egypte vivante (un harem turc) : Maximilienne Biais.
Le budget roumain : Xénopol.
Opinions.
Le Mouvement des idées dans le Livre et le Théâtre : Alpin.
Choses et Gens : Maurice Barrère.
Echos et nouvelles.
En Orient.
Renseignements commerciaux.
Etc., etc.

كاغط مخدوم بالعلقة
يرطب الشوارب ويشرح الصدر
اشرب الدخان في كاغط الحلفا
ينشرح صدرك والبلغم يمسحشا
MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE
غابة الحلفا بعمالة وهران

Supérieur à tous les autres Papiers à CIGARETTES CONNUS
PUR ALFA 100 FEUILLES
ALGERIAN HALFA S'PAPER
· SUPERIOR · QUALITY ·
Ce Papier fabriqué en Angleterre avec l'Alfa de la Province d'Oran est hygiénique. il ne dessèche pas la langue et ne fatigue pas la Poitrine

Pour toutes commandes, s'adresser soit l'Union Commerciale, rue de l'Agha, soit à MM. Zaouche et Ramella, 24, avenue de France Tunis.

Le gérant : Aime Laporte

Tunis. — Imp. Rapide, 5, rue Saint-Charles

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

MERLATON

avenue de Carthage, 28

A TUNIS

Platres blanc et gris
Briques à 3 et à 6 trous
Briques pleines
Chaux et Ciments
Tuiles

Papiers goudronnés
Carreaux en ciment et faïence
Briques en Mâchefer
Bornes — Bois

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société anonyme. Capital 40 millions
Siège social : ALGER
Succursale de Tunis, 8, rue Es-Sadikia, à Tunis
Agences à Sousse et à Bizerte

Opérations de banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur titres et sur marchandises. — Garde de titres. — Paiement des coupons. — Paiements télégraphiques. — Chèques et lettres de crédit sur tous pays. — Change de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe : 1 an à 4 ans, 3 %, Dépôts à vue : comptes de chèques avec intérêts.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

L'INDUSTRIE EXTRACTIVE en Tunisie
(MINES ET CARRIÈRES)
Par K. ROBERTY

ouvrage publié sous les auspices de la Direction générale des Travaux publics de la Régence.

RÉSUMÉ :

Géologie de la Tunisie. — Législation minière de la Régence (mines et carrières). — Historique et description des concessions de mines et de phosphates en vigueur au 31 mai 1907. — Permis de recherches. — Permis d'exploitation. — Statistiques diverses. — Décrets et arrêtés régissant la matière, etc., etc. — Carte minière de la Régence.

En vente à la *Librairie-Papeterie de l'Imprimerie Moderne* 20, rue Es-Sadikia, à Tunis.
Prix : 4 fr. ; par la poste : 4 fr. 50.

DENRÉES COLONIALES

Gros & Demi-Gros

"L'UNION COMMERCIALE"

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
Rue de l'Agha, 8 — TUNIS

Mohamed et Ahmed Amor Cammoun

A SOUSSE ET A SFAX

Importation, Consignation, Commission

EXPORTATION
de tous les produits tunisiens

MAISON DE CONFIANCE

L'ABEILLE : Assurances sur la Vie et contre les Accidents de toute nature.
ROYAL : La plus importante Compagnie du monde entier. Assurances contre l'Incendie.
IDEAL : Machine à écriture entièrement visible. La plus parfaite, la plus avantageuse. Machines d'occasion povenant d'échanges.
LE GRINNELL : Extincteur automatique accordant un rabais de 50 % sur les primes d'assurance incendie

Des Courtiers pour Tunis et des Agents dans les localités non représentées sont demandés. Conditions exceptionnelles.
V. PRINZIVALLI, agent général, 28, rue de Portugal, à Tunis.

TRAVAUX TYPOGRAPHIQUES
EN TOUS GENRES

Caractères Arabes pour livres et affiches — Caractères Grecs et caractères Hébreux

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'IMPRIMERIE RAPIDE DE TUNIS

Au Capital de 250.000 Fr.
Maison fondée en 1888

Rue Saint-Charles, 5
dans son immeuble

Journaux — *Labeurs* — *Catalogues* — *Lettres de Mariage* — *Affiches* — *Mandats*

Factures — *Enveloppes* — *Chèques* — *Têtes de Lettres* — *Etiquettes* — *Etc., etc.*

Spécialité de Travaux en "Modern Style"

"LE MONDE"

Cie française d'Assurances à Primes fixes contre l'INCENDIE et sur la VIE
Siége social : PARIS, 16, rue Le Peletier
CAPITAL et FONDS DE GARANTIE : 90 MILLIONS de francs

VIE Assurances en cas de décès, mixtes simples et combinées. — Assurances à terme fixe, dotales et en cas de vie. — Rentes viagères et nouvelles combinaisons très avantageuses.

INCENDIE Assurances d'immeubles, marchandises, mobiliers, fermes et récoltes. — Assurances contre la foudre et l'explosion des appareils à vapeur, contre le recours des propriétaires locataires et voisins.

Les polices de la Compagnie "LE MONDE" sont agréées par le Crédit foncier de France et par l'Etat Français

Renseignements et Tarifs gratuits chez **M. G. ATTIA**, directeur particulier et inspecteur à Tunis, Passage de Paris, n° 5 (par l'avenue de Paris), et chez les agents régionaux :

M. A. Laballe, à **Bizerte**; M. A. Daninos, à **Sousse**; M. A. Darmon, à **Sfax**; M. S. Enriquez, à **Béja**; M. César Enriquez, au **Kef**; M. V. d'Elie Scebbun, à **Mahdia**; M. Is. Saada, à **Gabès**; M. Léon Hanoun, à **Souk-el-Arba**; M. J. Soria, à **Tabarca**; MM. E.-N. et V. Benmoussa, à **Medjez-el-Bab**.

MACHINES PARLANTES PERFECTIONNÉES

Disques "EDEN" double face
PUISSANCE — SONORITÉ — CLARTÉ
Répertoire français, arabe, égyptien, algérien tunisien

FALLA NATAF & FRÈRES
seuls concessionnaires
TUNIS — 5, rue de Rome, 5 — TUNIS
Prix défiant toute concurrence — Catalogue franco

Renseignements généraux

Ligne de Tunis à Bône et la vallée de la Medjerda

ALLER	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.
Tunis ... dép.	6 20	7 16	11 55	1 »	4 19	5 15	7 20
Le Bardo	»	»	12 06	1 12	»	5 27	»
Manouba	6 43	7 33	12 16	1 ?3	4 36	5 35	»
Djedeida	7 04	7 ?6	12 42	1 54	5 10	6 01	7 57
Tebourba		8 11		2 17	5 36	6 20	N'a lieu que le mercredi
Bordj-Toum		8 35		?8	6 16	6 50	
Medjez-el-Bab		9 02		?25	6 43	7 41	
Pont-de-Trajan		10 09		5 25		9 13	
Souk-el-Arba		11 28		7 51		11 »	
Ghardimaou		12 38		9 ?2			
Souk-Ahras		2 19					
Guelms		5 05					
Bone ... arr.		5 40					

RETOUR	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.
Bône ... dép.				11 »			A lieu le samedi vient de Bizerte
Guelma				1 33			
Souk-Ahras				2 58			
Ghardimaou				4 23			
Souk-el-Arba		5 30		5 18			
Pont-de-Trajan		7 23		6 38	12 34		
Medjez-el-Bab	5 30	9 11		7 44	2 17		
Bordj-Toum	5 59	9 42		8 07	2 51		
Tebourba	6 34	10 21	m.	8 32	3 33	s.	s.
Djedeida	7 ?5	10 40	8 01	8 46	4 03	6 36	10 12
Manouba	7 41	11 11	8 20	9 09	4 37	6 58	»
Le Bardo	7 48	11 18	»	»	4 44	»	»
Tunis ... arr.	8 »	11 30	8 45	9 24	4 56	7 11	10 48

Ligne de Tunis à Bizerte

ALLER	m.	m.	s.	s. (A lieu le samedi)
Tunis ... dép.	6 20	11 55	4 19	7 20
Le Bardo	»	12 06	»	»
Manouba	6 43	12 16	4 36	»
Djedeida	7 07	12 51	5 05	8 »
Mateur (bif. sur Jeina)	8 20	2 28	6 28	8 58
Bizerte ... arr.	9 01	3 47	7 31	9 45

RETOUR	m.	s	s.	s. (A lieu le samedi)
Bizerte ... dép.	5 40	1 »	4 40	8 25
Mateur (bif. sur Jeina)	6 40	3 56	5 34	9 14
Djedeida	8 01	4 03	6 36	10 12
Manouba	8 20	4 37	6 58	»
Le Bardo	»	4 44	»	»
Tunis ... arr.	8 45	4 56	7 11	10 48

Ligne de Tunis à Sousse

ALLER	m.	s.
Tunis ... dép.	7 35	2 13
Djebel-Djelloud	»	»
Mégrine	»	»
Maxula-Radès	7 53	2 33
Saint-Germain	»	»
Hammam-Lif	8 ?5	2 48
Fondouk-Djedid	8 2?	3 1?
Grombalia	8 48	3 35
Bir-bou-Rekba	9 2?	4 18
Enfidaville	10 33	5 2
Sousse ... arr.	12 06	7 03

RETOUR	m.	s
Sousse ... dép.	6 40	1 38
Enfidaville	8 ?9	3 15
Bir-bou-Rekba	9 32	4 23
Grombalia	10 11	5 »
Fondouk-Djedid	10 35	5 23
Hammam-Lif	11 02	5 46
Saint-Germain	»	»
Maxula-Radès	11 15	5 58
Mégrine	»	»
Djebel-Djelloud	»	»
Tunis ... arr.	11 34	6 15

Tunis — Bir-bou-Rekba — Nabeul

ALLER	m.	s.	s.
Tunis ... dép.	7 35	2 13	5 10
Bir-bou-Rekba	9 3?	4 27	7 2?
Hamamet	9 53	4 43	
Nabeul ... arr.	10 20	5 10	

RETOUR	m.	m.	s.
Nabeul ... dép.	5 »		3 2?
Hamamet	5 29		3 58
Bir-bou-Rekba	5 47	9 52	4 23
Tunis ... arr.	8 10	11 34	6 15

Ligne de Tunis à Kalaâ-Djerda

ALLER	m.	m.	s.	s.	m. (N'a lieu que le samedi)	s.
Tunis ... dép.	6 »		2 02	5 33		9 »
Djebel-Djelloud	6 15		2 18	5 49		9 15
Bir-Kassa (halte)	6 25		2 34	6 01		9 27
Les Nassen	6 35		2 45	6 15		9 38
Oudna	7 01		3 13	6 46		10 05
Cheylus (Djebel-Oust)	7 28		3 45	7 18		10 38
Smindja (bifurcation)	8 »		4 22	7 55	5 52	11 15
El-Aouja (arrêt)	8 12		4 42	8 09	6 03	11 29
Pont-du-Fahs	8 23		5 07	8 30	6 19	11 54
Tarf-Ech-Chena (halte)	9 08		5 47			12 34
Bou-Arada	9 26		6 07			12 54
Sidi-Ayed (halte)	10 17		7 14			2 »
Gaffour (buffet)	11 06	5 53	7 35			2 31
El-Akhouat (halte)	11 31	6 25				»
Sidi-bou-Rouis	12 14	7 15				3 52
Le Sers	12 52	7 56				4 32
Les Salines (bifurc.)	1 03	8 14				4 47
Les Zouarines (halte)	1 30	8 41				5 14
Ebba-Ksour	1 55	9 07				5 40
Aïn-Mesria	2 21	9 39				6 12
Fedj-et-Tameur (bifurc.)	2 41	10 06				6 38
Oued-Sarrath (bifurc.)	3 25	10 53				7 27
Kalaâ-Djerda ... arr.	3 52	11 21				7 55

RETOUR	m.	m.	m.	m.	m.	s.
Kalaâ-Djerda ... dép.	8 42		4 53			8 54
Oued-Sarrath (bifurc.)	9 17		5 30			9 31
Fedj-et-Tameur (bifurc.)	10 04		6 40			10 39
Aïn-Mesria	10 22		6 58			10 57
Ebba-Ksour	10 45		7 22			11 21
Les Zouarines (halte)	11 08		7 50			11 49
Les Salines (bifurc.)	11 53		8 15			12 10
Le Sers	12 11		9 10			12 23
Sidi-bou-Rouis	12 52		9 47			1 04
El-Akhouat (halte)	1 37		10 05			»
Gaffour (buffet)	2 09		10 30	5 52	N'a lieu que le samedi	2 32
Sidi-Ayed (halte)	2 26			6 11		2 51
Bou-Arada	3 23			7 27		4 07
Tarf Ech-Chena (halte)	3 45			7 47		4 27
Pont-du-Fahs	4 23	5 16		8 30	7 29	5 06
El-Aouja (arrêt)	4 41	5 3?		8 52	7 46	m.
Smindja (bifurcation)	4 54	5 54		9 06	7 56	
Cheylus (Djebel-Oust)	5 26	6 31		9 43		
Oudna	5 49	7 03		10 11		
Les Nassen	6 13	7 32		10 39		
Bir-Kassa (halte)	6 23	7 50		10 54		
Djebel-Djelloud	6 38	8 9		11 10		
Tunis ... arr.	6 47	8 20		11 20		

Embranchement du Kef

ALLER	m.	m.
Tunis ... dép.	»	6 »
Gaffour	5 53	11 06
Les Salines (bifurc. Kalaâ-Djerda)	8 33	1 10
Lorbeuss	8 44	1 28
Zafrane	9 18	1 52
Le Kef ... arr.	9 ?6	2 ?9

RETOUR	m.	m.
Le Kef ... dép.	6 53	10 45
Zafrane	7 24	11 13
Lorbeuss	7 54	11 ?3
Les Salines (bifurc. Kalaâ-Djerda)	8 15	11 59
Gaffour	10 30	2 09
Tunis ... arr.	»	6 7

Ligne de Tunis à Hammam-Lif

ALLER	m.	m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.
Tunis ... dép.	5 50	6 45	8 40	11 15	11 45	1 35	2 15	2 50	4 15	5 10	6 13	7 22	11 15
Djebel-Djelloud	5 57	»	»	»	11 52	»	»	»	»	5 21	»	»	»
Mégrine (arrêt)	»	»	8 50	11 25		»	»	»	4 25	»	»	7 32	11 25
Maxula-Radès	6 07	7 02	8 57	11 32	12 02	1 52	2 35	3 07	4 32	5 33	6 30	7 39	11 32
St-Germain (arrêt)	6 15	7 06	9 04	11 39	12 09	2 »	2 42	3 14	4 39	5 40	6 38	7 46	11 39
Hammam-Lif ... arr.	6 21	7 15	9 10	11 45	12 15	2 08	2 48	3 20	4 45	5 46	6 44	7 52	11 45
	m.	m.	m.	m.	»	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.

Embranchement de Zaghouan

ALLER	m.	s.
Tunis ... dép.	6 »	5 33
Smindja (bifurc. Kalaâ-Djerda)	8 06	7 57
Moghrane	8 27	8 15
Zaghouan ... arr.	8 38	8 26

RETOUR	m.	s.
Zaghouan ... dép.	5 15	4 17
Moghrane	5 30	4 29
Smindja (bifurc. Kalaâ-Djerda)	5 54	4 54
Tunis ... arr.	8 20	6 47

Embranchement du Slata

ALLER	m.
Tunis ... dép.	6 »
Fedj-et-Tameur (bifurc. Kalaâ-Djerda)	2 47
Djerissa	3 15
Tadjerouine	3 48
Slata ... arr.	4 24

RETOUR	m.
Slata ... dép.	7 50
Tadjerouine	8 36
Djerissa	9 20
Fedj-et-Tameur bifurc. Kalaâ-Djerda)	10 04
Tunis ... arr.	6 47

Embranchement de Kalaa-es-Senam

ALLER	m.	m.
Tunis ... dép.	6 »	9 »
Oued-Sarrath (bifurcation)	3 20	7 51
Majouba	3 49	8 37
Kalaât-es-Senam ... arr.	4 40	9 38

RETOUR	m.	m.
Kalaât-es-Senam ... dép.	7 31	7 31
Majouba	8 3?	8 42
Oued-Sarrath (bifurcation)	9 17	9 31
Tunis ... arr.	6 47	8 20

Tunis — Fondouk-Djedid — Menzel-bou-Zelfa

ALLER	m	s. (N'a lieu que le jeudi)	s.
Tunis ... dép.	7 35		5 10
Hammam-Lif	8 05	1 24	5 50
Fondouk-Djedid	8 5	? 08	6 ?4
Soliman	8 52	2 20	6 41
Menzel-bou-Zelfa ... arr.	9 11	2 39	»

RETOUR	m.	s. (N'a lieu que le jeudi)	s.
Menzel-bou-Zelfa ... dép.	6 16	1? ?0	4 35
Soliman	6 40	2 30	4 ?9
Fondouk-Djedid	7 01	12 4?	5 23
Hammam-Lif	7 35	1 10	5 ??
Tunis ... arr.	8 10		6 15

Ligne de Tunis à La Laverie

ALLER	m.	s.	s.
Tunis ... dép.	8 52	2 26	6 19
La Laverie ... arr.	10 3?	4 01	7 58

RETOUR	m.	s.	s.
La Laverie ... dép.	5 09	12 15	4 15
Tunis ... arr.	6 58	2 »	5 52

De Tunis à Korbous

ALLER	m,	(le jeudi seulement) s.	
Tunis	6 53	»	5 10
Hammam-Lif	7 28	1 10	5 46
Soliman	8 17	2 10	6 55

RETOUR	m.	(le jeudi seulement) s.	
Soliman	6 31	12 15	5 06
Hammam-Lif	7 29	12 58	5 58
Tunis	8 10		6 28

Ligne de Sousse à Kairouan

ALLER	m.	m.
Sousse ... dép.	7 08	12 09
Kalaâ-Srira (buffet, bifurcation)	7 30	12 29
Kairouan ... arr.	9 31	2 36

RETOUR	m.	m.
Kairouan ... dép.	4 55	11 44
Kalaâ-Srira (buffet, bifurcation)	7 ?5	1 59
Sousse ... arr.	7 20	2 15

Ligne de Sousse à Mehdia

ALLER	m.	s.
Sousse ... dép.	6 45	1 24
Souissa (arrêt)	6 53	»
Ksiba (arrêt)	7 07	1 45
M'saken	7 24	2 02
Ouardanine (arrêt)	7 51	2 29
Menzel-Bir-Taïeb	8 08	2 44
Djemmal	8 25	3 01
Touza-Bouder (arrêt)	8 42	3 18
Moknine	9 02	3 38
Teboulba (halte)	9 18	3 54
Bekalta (halte)	9 28	4 04
Sidi-Bagdadi (halte)	9 43	4 19
Aïn-Sliman (halte)	9 53	4 29
Hiboun (halte)	10 01	4 37
Mehdia ... arr.	10 08	4 44

RETOUR	m.	s
Mehdia ... dép.	6 »	2 30
Hiboun (halte)	6 08	2 38
Aïn Sliman (halte)	6 16	2 46
Sidi-Bagdadi (halte)	6 26	2 56
Bekalta (halte)	6 41	3 11
Teboulba (halte)	6 51	3 21
Moknine	7 11	3 44
Touza-Bouder (arrêt)	7 27	3 57
Djemmal	7 46	4 16
Menzel-Bir-Taïeb	8 05	4 33
Ouardanine (arrêt)	8 17	4 45
M'saken	8 49	5 17
Ksiba (arrêt)	9 01	5 29
Souissa (arrêt)	9 15	»
Sousse ... arr.	9 23	5 50

Ligne de Sousse à Henchir-Souatir

ALLER	m.
Sousse ... dép.	7 08
Kalaâ-Srira (bif. Tunis)	7 30
Aïn-Ghrasésia (h., bif. Kairouan)	9 03
Sidi-Amor-el-Kenani	9 24
Pavillier	10 24
Hadjeb-el-Aïoun	11 49
Djilma (halte)	12 22
Sbeitla	1 41
Henchir-Souatir ... arr.	6 21

RETOUR	m.
Henchir-Souatir ... dép.	8 24
Sbeitla	1 25
Djilma (halte)	2 17
Hadjeb-el-Aïoun	2 54
Pavillier	4 05
Sidi-Amor-el-Kenani	4 59
Aïn-Ghrasésia (h., bif. Kairouan)	5 25
Kalaâ-Srira	7 05
Sousse ... arr.	7 ?0

Ligne d'Hammam-Lif à Tunis

RETOUR	m.	m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.	s.
Hammam-Lif ... dép.	5 35	6 45	7 35	9 30	10 32	1 15	1 53	36	5 02	5 47	6 31	8 46	10 30
St-Germain (arrêt)	5 42	6 52	7 42	9 37	10 39	1 22	2 01	43	5 09	5 54	6 39	8 53	10 37
Maxula-Radès	5 49	6 59	7 51	9 44	10 46	1 29	2 08	50	5 16	6 01	6 46	9 »	10 44
Mégrine (arrêt)	»	7 05	»	9 50	»	1 35	»	»	5 22	»	»	»	10 50
Djebel-Djelloud	5 58	»	8 01	»	»	»	2 17	»	»	6 10	»	»	»
Tunis ... arr.	6 05	7 15	8 10	10 »	11 05	1 45	2 24	4 06	5 32	6 17	7	9 16	11
	m.	m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s	s.	s.	s.	s

Agence Générale d'Assurances

Compagnie **PHÉNIX** — Vie et Incendie — Fondée en 1819
Compagnie *L'URBAINE & LA SEINE* — *Accidents de toute nature* — Fondée en 1830
Compagnie **LA GRELE** — contre la grêle — Fondée en 1875

Pour tous renseignements et s'assurer, s'adresser à MM. CHEVALIER et C. THIBAUDET, agents généraux, 26, rue Es-Sadikia, TUNIS.

EREDI GIUS. RAMELLA
Bureaux : 24, avenue de France — TUNIS

Entreprise de Marbrerie
artistique et de bâtiment

Grand dépôt de marbres blancs et en couleurs, en tranches et en blocs.
Carreaux, colonnes, cheminées, sculptures.
Scierie à vapeur. Tours et polissoirs.